

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 29 JUIN 2022**

PROCÈS VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.

Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, MM. ARGAUT Jean-Pierre, MAITROT André, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, MM. BOSSAERT Renaud, GROSJEAN Sébastien, Mmes PAGLIA Olympe, ERCAN Meryam, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGÉ Patricia, MM. LAROCHE Sébastien, BALLANFAT Florent, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. BALLAND Alain
Mandataire Mme LEDOUBLE Catherine
M. GOUJARD Pascal
Mandataire M. RAHAMNIA Farid
M. NOEL Cédric
M. GROSJEAN Sébastien

Étaient absentes :

Mme ROTH Michèle
Mme SAINT-DIZIER Virginie

Mme le Maire

Merci beaucoup.

Il y a lieu de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Je vous remercie.

Nous devons maintenant adopter le procès-verbal du conseil municipal du 7 juin dernier.

Avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui s'oppose, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous vous avons remis deux rapports sur table.

Le premier concerne une erreur qui s'était glissée dans un des rapports concernant la subvention versée au FCMT pour sa participation à la section sportive du Collège.

Le deuxième concerne une actualisation du plan de financement pour la rénovation thermique à l'école élémentaire Renoir.

Etes-vous d'accord pour rajouter ces deux rapports ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

Avant de traiter l'ordre du jour, je vous avais promis qu'on vous ferait une présentation du projet de construction de la nouvelle crèche à Echenilly.

Je vais laisser la main à Florence LABOUREE, directrice générale des services et Augustin ROBERT, directeur des services techniques, pour vous faire cette présentation.

Si vous avez des questions, vous pourrez tout à fait les poser à l'issue de la présentation.

- Présentation du projet -

Depuis plus de 40 ans la ville de Saint André propose une crèche à ses habitants mais elle arrive aujourd'hui à saturation et manque de places. Cette crèche se situe rue Bernard Lecache et s'inscrit dans le multi accueil collectif et familial (crèche et assistantes maternelles agréées).

Nous avons une offre de 112 places dont 85 places en accueil collectif et 27 en accueil familial cependant l'accueil collectif est souvent sollicité et n'a plus de places disponibles d'où l'idée d'augmenter l'offre en matière de petite enfance. Etant impossible d'agrandir le site existant, il a été décidé de créer une nouvelle structure sur un terrain appartenant à la ville, sur le secteur d'Echenilly à côté du stade de Rugby. Le projet va permettre de créer 15 places supplémentaires (60 places à Echenilly et 40 places sur le site actuel rue Bernard Lecache) et de restructurer ensuite le bâtiment existant qui ne répond plus aux besoins actuels.

La nouvelle crèche sera composée d'un pôle d'accueil, d'un pôle administratif, d'un espace pour le personnel, d'un espace technique, d'espaces de vie (3 unités de vie, une salle de psychomotricité, une salle de jeu d'eau, une salle d'éveil + une unité dédiée à l'accueil familiale).

- Présentation du diaporama -

M. Raymond BRUNET

J'ai deux questions.

J'aurais voulu savoir pourquoi l'allée principale, l'accès parents-enfants, n'est pas ombragée ?

C'est voulu ou pas ?

Quand on voit la photo, on ne voit aucun arbre dans cette allée. Il n'y a pas d'ombre pour les enfants.

M. Augustin ROBERT

Il faut savoir qu'on part d'un site vide et qu'on va essayer d'anticiper au maximum la plantation d'arbres mais au démarrage on n'aura pas le parc qu'ils ont actuellement.

Mme Catherine LEDOUBLE

L'aménagement paysager en fait n'est pas du tout sur le plan. Il ne faut pas tenir compte de ce que vous avez vu, c'est simplement des projections 3D du bâtiment. L'aménagement paysager, on pourra le faire à notre gré j'ai envie de dire.

Il y a quand même une espèce de petit auvent, des clins en bois, sur le côté du bâtiment, qui avance pour amener un peu d'ombre mais effectivement la végétation sera à travailler.

M. Raymond BRUNET

La deuxième question est : est-ce qu'il y aura des caméras de surveillance, au moins à l'entrée ?

M. Augustin ROBERT

Ce sera un accès par interphone et il y aura des caméras qui permettront de vraiment visionner un peu mieux puisqu'aujourd'hui on a dû s'adapter au bâtiment existant. On pourra mettre du matériel un peu plus moderne et on aura une vraie caméra mais par contre c'est uniquement ce qui est prévu dans le cadre du projet.

La caméra qui est sur le parking du rugby devrait pouvoir permettre une vision sur le site.

Mme Catherine LEDOUBLE

Il y a une question de Mme ROGE mais il me revient à l'esprit, on peut peut-être vous faire un petit point sur les partenaires financiers. Ça semble important, qu'est-ce que vous en pensez, de faire un petit récapitulatif ?

Mme Florence LABOUREE

Ce projet, au stade AVP, est estimé à 4 103 000 € HT.

On a sollicité à peu près tous les partenaires possibles, le Conseil Départemental, la Région, Troyes Champagne Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat au travers de la DETR.

Aujourd'hui, on a déjà un nombre de subventions assez importantes qui ont été notifiées :

le Conseil Départemental : 800 600 €

la Région : 200 000 €

la Caisse d'Allocations Familiales : 1 104 000 €

l'Etat au travers de la DETR : 500 000 €

On attend la réponse de Troyes Champagne Métropole pour 400 000 €.

Ça laisserait, sur les 4 103 000 €, un reste à charge d'un peu plus de 1 000 000 € à la Commune ce qui est quand même très bien, avec un taux de financement de près de 74 %.

Mme Catherine LEDOUBLE

Merci beaucoup. Je pense que c'était important de le souligner.

Mme Patricia ROGÉ

C'était pour rebondir à ce que disait M. BRUNET parce que j'ai connu d'autres bâtiments dans le même style où on voit justement des petites ombres avec des grandes baies vitrées.

Il faut vraiment prévoir la verdure parce que ça ne fonctionne pas toujours ça, il fait très chaud à l'intérieur et ça peut vite devenir un sauna.

Mme Catherine LEDOUBLE

C'est vrai que les arbres, ce n'est pas quelque chose qui fait forcément partie du permis de construire, donc ça sera traité séparément.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Merci pour la présentation. C'est un beau projet qui était nécessaire avec un espace crèche familiale parce que la crèche à Saint-André s'est toujours appuyée sur le multi-accueil, c'est-à-dire l'aspect crèche collective et la crèche familiale. Ces dernières années, l'effectif de la crèche familiale s'est réduit considérablement. Donc, j'espère que cette nouvelle structure, avec l'augmentation de la capacité d'accueil pour le collectif, ne remettra pas en cause la crèche familiale qui est un véritable plus, un choix supplémentaire pour les habitants.

C'est un peu ma question, mon interrogation. Je pense que ce n'est pas du tout votre volonté puisque vous avez intégré la partie crèche familiale.

On a un effectif qui s'est quand même réduit et il faut veiller à ce qu'il se pérennise.

Mme Catherine LEDOUBLE

Tout à fait, je partage votre point de vue.

Ce qui est important, c'est qu'on ait une offre variée à proposer aux parents.

Vous noterez, par ce projet, qu'en fait on rapproche l'accueil familial du domicile de la majorité de nos assistantes maternelles puisque, pour la plupart, elles habitent sur le quartier d'Echenilly.

Ce sera plus facile pour elles d'accéder en poussette éventuellement.

M. Jean-Pierre ARGAUT

Est-ce que les dortoirs sont suffisamment spacieux parce qu'actuellement ceux de la crèche sont un peu justes, donc qu'est ce qu'on a prévu, même un peu plus grand, pour que les enfants soient bien couchés et fassent une bonne sieste ?

Mme Catherine LEDOUBLE

Non seulement on a doublé la surface de dortoir mais on a également cloisonné en plusieurs parties de manière à pouvoir séparer les enfants en fonction de leur temps de sieste habituel.

C'est-à-dire qu'on évite de mettre un enfant qui dort une heure avec un enfant qui dort trois heures puisque forcément quand il se réveille il réveille celui d'à côté. C'est un point sur lequel on a été vigilant.

Y a-t-il d'autres questions ? On aura l'occasion d'en reparler ultérieurement je pense et quand les travaux commenceront, on essaiera de vous organiser une visite en cours de chantier pour que vous puissiez vous rendre compte sur le terrain, si ça vous intéresse mais je pense que oui.

On peut aborder l'ordre du jour ?

**BUDGET DE LA COMMUNE – ANNEE 2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE
M. LE RECEVEUR MUNICIPAL**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**BUDGET DE LA COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

- Mme le Maire se retire -

Mme Patricia ROGÉ

J'avais déjà évoqué le fait que la Ludothèque, qui est maintenant dans la commission Culture et qui touche tous les publics, pas simplement l'enfance-jeunesse, était mise dans l'enfance-jeunesse.

Je trouve ça un peu dommage puisqu'on voit tous leurs projets lorsqu'on est à la commission culture et on ne voit pas la portée du travail au niveau financier.

M. Emmanuel LIMA

Mme LABOUREE me confirme que ce sera fait autrement à partir de l'année prochaine.

M. Florent BALLANFAT

L'examen du compte administratif confirme pour nous le fondement des critiques que nous avons pu exprimer lors du budget 2021, à savoir un résultat excédentaire dû à une limitation stricte des dépenses de fonctionnement. Certes, une partie de ce résultat sert à l'investissement mais nous aurions préféré qu'il serve à soulager les

familles dryates en ces temps difficiles.

Ce compte administratif démontre bien l'ampleur de la crise sanitaire et sociale à laquelle notre commune a dû faire face et aux conséquences de la crise énergétique et de l'inflation sur de nombreux biens de consommation.

Malheureusement, toutes les dryates et tous les dryats ne disposent pas de la même capacité à affronter la conséquence de ces crises.

Le comparatif des dépenses de fonctionnement de notre commune par rapport à des communes d'une strate de population comparable, illustre bien les marges de manœuvre dont nous disposons pour réduire, par exemple, la participation des familles sur la restauration scolaire.

Nous espérons que lors des exercices budgétaires à venir, une attention particulière sera portée à cette problématique qui, d'après nous, devra se faire en réduisant le coût à la charge des familles pour le repas des élèves afin de créer un véritable droit à l'accès au service de restauration scolaire pour toutes et pour tous, plutôt que de devoir passer par une demande d'aide au CCAS.

Ceci n'est qu'un exemple d'action que nous pourrions mener à l'avenir.

Merci.

M. Emmanuel LIMA

Je vous remercie de ces remarques. Nous en prenons note.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Pour illustrer le propos de M. BALLANFAT, on est quand même dans une période où la question du pouvoir d'achat est prégnante et on verra dans le dossier suivant, l'augmentation de la DSU dans notre commune démontre que nous avons beaucoup de familles qui ne roulent pas sur l'or.

La question, par exemple, de la cantine avec la participation familiale qui est d'environ 300 000 € sur une année, si on réduisait de 50 % cette participation familiale, ça nous coûterait 150 000 €.

Ce n'est pas pour les opposer parce qu'on peut faire les deux. Ça démontre les choix politiques de la commune.

On vient de créer un court de tennis couvert pour 2 000 000 € d'euros. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire mais 150 000 € pourraient vraiment aider les familles dans cette période difficile. C'est cet équilibre là qu'on n'a pas et que l'on condamne entre autres.

Vote :

26 voix pour

4 voix contre (M. Jean-Pierre CORNEVIN, Mme Patricia ROGÉ, M. Florent BALLANFAT, M. Sébastien LAROCHE)

- retour de Mme LEDOUBLE dans la salle -

Mme le Maire

Merci chers collègues, d'avoir adopté ce compte administratif.

Je souhaiterais remercier également Emmanuel LIMA pour sa présentation succincte et claire et surtout les services qui ont travaillé à son élaboration, c'est toujours un travail long et fastidieux.

BUDGET DE LA COMMUNE AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote :

26 voix pour

4 voix contre (M. Jean-Pierre CORNEVIN, Mme Patricia ROGÉ, M. Florent BALLANFAT, M. Sébastien LAROCHE)

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2021

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Mme Patricia ROGÉ

Dans toute la partie culture, je voulais souligner que c'est bien d'avoir mis justement dans la DSU « un été à Saint-André », qui est à mon avis une belle réussite interservices, puisque reconnaître la culture, le lien social et comme c'est pour tous, je pense que c'est bien de le retrouver là, le lien social pas que de l'aide sociale.

Au niveau de la jeunesse, ce qui serait intéressant de voir dans le rapport de l'année prochaine, c'est par rapport aux 15-25 ans ou 18-25 ans, on sait que c'est difficile et qu'on les perd un peu sur la route et on ne sait pas ce qu'ils deviennent.

On sait très bien, au club des jeunes, qu'on a des jeunes maximum 15 ans et après il y a un trou. Là il faut vraiment qu'on se creuse, à mon avis, pour faire des choses.

Bien sûr il y a les éducateurs mais ils interviennent vraiment sur des cas particuliers difficiles.

Il y a tous les enjeux de ces âges-là qui sont la citoyenneté, l'installation dans la vie, le logement et je pense que pour les 16-25 ans, il y a vraiment quelque chose à voir et à continuer à travailler.

On a beaucoup parlé de familles monoparentales.

Dans le rapport, on dit que c'est beaucoup les éducateurs et le multi accueil qui prennent en charge le relais sur le monoparent.

Il serait bien aussi, dans le même cadre qu'on a fait pour la culture, d'imaginer d'autres actions qui parlent de la parentalité, exemple des cafés de parents, des choses qui seraient plus en général autour du lien social mais qui accompagnent les parents plus dans un cadre collectif qu'individuel où ils puissent échanger, discuter dans des ateliers.

Ce sont des suggestions, en me disant s'il y a ça en 2022 c'est chouette.

Le CDIFF, merci de le conserver à Saint-André.

Mme le Maire

Merci pour ces quelques remarques.

J'aurais voulu vous apporter des informations complémentaires.

Le club ados c'est jusqu'à 18 ans et non jusqu'à 15 ans.

Mme Patricia ROGÉ

Excusez-moi, je vous coupe.

En fait, il y a très peu de jeunes qui dépassent 15 ans au club ados parce que ça ne correspond plus forcément à leurs attentes.

Ce n'est pas une critique de tout des professionnels, ils s'adaptent mais c'est vrai que c'est autre chose. Au bout d'un moment, dès qu'ils sortent de la scolarité, il y a autre chose à proposer.

M. Sébastien LAROCHE

Ma question concernait en fait les familles monoparentales. Vous parlez de la prise en compte nécessaire de ces familles monoparentales notamment qui ont des temps partiels subis, des horaires décalés ou qui sont éloignés de l'emploi.

Au niveau de la petite enfance, il y a une véritable adaptation pour ces familles-là.

Par contre, dans le paragraphe suivant qui concerne l'enfance, on ne voit pas apparaître cette adaptation.

La question que je vous pose est : avez-vous été sollicitée ou interrogée par des familles, d'enfants un peu plus grands qui ont dépassé le stade du multi accueil qui sont soit en maternelle soit en école primaire voire au collège, sur des horaires trop figés des accueils de loisirs ou du club ados et des familles qui voudraient des horaires un peu plus adaptés et des conditions d'inscription plus souples ?

C'est vrai qu'il y a aussi des délais mais je le comprends, c'est par rapport à l'embauche des animateurs, etc.

C'est une souplesse plus accentuée dans les inscriptions par rapport aux accueils de loisirs.

Mme le Maire

Je vous remercie de votre intervention.

Pour répondre à votre question, les demandes d'horaires atypiques ou davantage de souplesse sont très peu nombreuses. Je crois qu'il y en a une ou deux sur l'année donc on ne peut pas considérer que ce soit vraiment significatif et ça ne concernait pas des familles monoparentales.

Le point qui concerne les cafés parents.

En fait, il y en a qui ont été mis en place au niveau des écoles maternelles élémentaires sur le quartier prioritaire mais ça s'est arrêté en raison de la crise sanitaire.

Donc c'était mené au sein des écoles sur des temps spécifiques, à République notamment mais il n'y avait pas que les enfants de République, c'était le lieu de rassemblement.

Mme Patricia ROGÉ

Je peux vous demander qui gérait ça, comment ça s'est passé ? Je n'en ai pas entendu parler.

Mme le Maire

C'était à l'initiative de l'école et ils nous ont demandé un soutien logistique donc on les a accompagnés bien évidemment.

C'était en direction des parents d'élèves des écoles République et Maitrot, c'était vraiment sur le QPV.

Ça avait démarré mais en raison de la crise sanitaire on n'a plus le droit de faire rentrer les parents dans les écoles donc ça a été plus compliqué.

J'espère que ça va repartir.

M. Sébastien LAROCHE

Vous parliez qu'une ou deux familles par an vous font état de leur besoin d'horaires atypiques mais comme me le souffle M. CORNEVIN, il me dit c'est l'offre aussi qui peut créer la demande.

Est-ce qu'à un moment donné, on ne pourrait pas demander aux familles du QPV, mais aussi plus globalement de la commune, si les horaires actuels leur conviennent et comment ils font, quel est leur mode de garde quand ils ne peuvent pas mettre inscrire leur enfant dans les accueils de loisirs ?

Mme le Maire

C'est une démarche que nous avons déjà effectuée, le questionnaire aux familles à destination de tous les parents d'enfants qui étaient scolarisés dans les écoles, quand on a eu la modification des rythmes scolaires.

A l'issue de ce questionnaire, on avait donc choisi la solution qui convenait majoritairement aux familles.

On avait fait également un essai d'horaires différents d'accueil sur l'école Renoir, si ma mémoire est bonne, et en fait il n'y a jamais eu d'enfants.

On a essayé mais ça n'a pas été concluant.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

La DSU, c'est un rapport annuel et reviennent systématiquement les mêmes problématiques.

Je prends sur le quartier Maugout, la question du cadre de vie, 4 tonnes de déchets au pied des immeubles. C'est récurrent, ça fait quand même un certain nombre d'années, je ne dis pas que c'est ça qui va régler le problème, qu'on demande des gardiens d'immeubles qui pourraient quand même tisser des liens et au moins essayer de faire avancer les choses.

On n'y arrive pas alors que MON LOGIS récupère les exonérations partielles de taxe foncière régulièrement. Ça serait bien qu'ils nous écoutent puisqu'on est d'accord que ça nous semblerait utile d'avoir des gardiens d'immeubles.

Pareil, on observe des rassemblements au pied des immeubles régulièrement.

La Police passe mais au final on désigne une société privée qui fait des rondes.

Le constat, l'année prochaine on va se revoir, rapport de la DSU, les habitants du quartier de Maugout se plaignent des rassemblements au pied des immeubles.

Il y a quelque chose qui ne va pas, il faut quand même avancer parce que c'est plusieurs milliers de personnes qui habitent dans ce quartier, qui sont des dryats à part entière, et qu'il faut quand même considérer et essayer de régler ces problèmes.

Je ne vous en fais pas part régulièrement mais je vous en ai fait part quelquefois quand même malgré tout. On vient me solliciter pour me dire que ce n'est plus possible.

Quelque part, il faudrait quand même prendre des mesures qui diffèrent un peu de celles qu'on a prises depuis un certain nombre d'années parce que c'est vieux.

Quand je dis que ça revient annuellement, moi ça fait déjà 25 ans que je suis là, ça fait 25 ans que j'en entends parler.

Mme le Maire

Juste quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, les regroupements, les rodéos, etc, c'est une situation qui s'est améliorée.

Vous allez me dire que c'est peut-être difficile à percevoir mais c'est une situation qui s'est réellement améliorée de par le partenariat qu'on peut avoir entre la police, Mon Logis et la Ville.

Il y a eu des portes qui ont été remplacées et sécurisées, des serrures qui ont été changées pour éviter qu'il y ait des squats.

Ça a amélioré la situation. La présence effectivement de la police de manière régulière, ça dissuade un peu les rassemblements.

Par contre, si vous avez une bonne idée à me proposer qui supprimerait définitivement les rassemblements, je la prends tout de suite.

Je n'ai pas trouvé.

En ce qui concerne la présence d'un agent sur le terrain, vous savez très bien que je le demande tous les ans dans le cadre de l'exonération de TFPB. Je continuerai de le demander avec insistance bien évidemment.

Maintenant, si MON LOGIS n'arrive pas à recruter des personnes qui souhaitent effectuer cette mission, c'est plus compliqué.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

La Police Municipale, est-ce qu'elle fait de l'ilotage un peu, elle passe régulièrement ?

Mme le Maire

Oui bien sûr, tous les jours.

On avait des problèmes de nuisances sonores avec de la mécanique sauvage, ça s'est amélioré aussi.

Vous allez le voir dans le rapport sur la fourrière, on a fait évacuer un grand nombre d'épaves pour supprimer ce sentiment d'insécurité qui peut régner en raison des épaves qui traînent et qui servent de zones de regroupement, de stockage, etc.

On a travaillé également sur les chiens dangereux.

On fait des efforts au quotidien pour améliorer la situation.

Il faut savoir aussi, je vous ai parlé de la présence de nos agents sur le terrain au quotidien. Le fait d'avoir repris en régie directe l'entretien des espaces verts, ça nous permet d'avoir un œil au quotidien sur ce qui se passe dans le quartier et d'être beaucoup plus réactifs aux problèmes qui peuvent être rencontrés.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Donc, je maintiens que l'embauche de quelques gardiens d'immeubles permettrait de mettre tout ça en musique, en lien avec la police, les services de l'Etat.

Il y aurait quelque chose à travailler et je pense que c'est l'élément central qui nous manque depuis un certain nombre d'années et on n'y arrive pas. Pour des raisons financières, MON LOGIS ne veut pas lâcher.

Mme le Maire

Ce n'est même pas des raisons financières parce qu'on a prévu le financement de ce poste.
Le problème, c'est le recrutement.

Je m'engage à continuer de faire cette demande. Ils n'arrivent pas à recruter, plus personne ne veut être gardien d'immeuble.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

M. Sébastien LAROCHE

Merci de la création de ce poste car c'est vrai que tout ce qui a été listé dans ce rapport, Mme SCHWEITZER puis M. LIMA et puis des temps partiels de secrétariat par du personnel communal et une personne dédiée uniquement à tout ça, c'est vraiment positif.

La question est : est-ce que ça veut dire qu'il y a un service des sports ou c'est une personne dédiée à ça mais sans dénomination « service des sports » ?

Mme le Maire

Je vous remercie déjà pour vos compliments. Effectivement, il n'y a pas de dénomination particulière « service des sports » mais ça ressemble bien à un responsable du service des sports.

Vote : unanimité

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – FILIÈRE CULTURELLE AGENTS CONTRACTUELS ANNÉE 2022

(Lecture du rapport par Mme Marie-Pierre LEROY)

Vote : unanimité

CONVENTIONS D'INDEMNISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS D'AGENTS À L'OCCASION DE LEUR RECRUTEMENT PAR VOIE DE MUTATION

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Vote : unanimité

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES DE MME MARIE-FRANÇOISE MONTERO VAQUERO

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

SUBVENTION À VERSER AU FOOTBALL CLUB DE LA MÉTROPOLE TROYENNE POUR SA PARTICIPATION À LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLÈGE DE LA VILLENEUVE

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

Vote : 29 voix pour

2 non-participation (M. Emmanuel LIMA et M. Alain BALLAND en raison de leur appartenance au FCMT)

SUBVENTIONS À VERSER AU BASKET CLUB SAINT-ANDRÉ, TENNIS CLUB SAINT-ANDRÉ ET RUGBY CHAMPAGNE POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PENDANT LES PAUSES MÉRIDIANNES

(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)

Vote : unanimité

ESPACE GERARD PHILIPPE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LA SAISON 2022/203

(Lecture du rapport par Mme Marie-Pierre LEROY)

Vote : unanimité

ESPACE GERARD PHILIPPE – DEMANDE D'AIDE A LA MOBILITE AUPRES DE L'AGENCE CULTURELLE GRAND EST DANS LE CADRE DE TOURNEES DE COOPERATION – SAISON 2022/2023

(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)

Vote : unanimité

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ANNÉE 2021

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE MUNICIPALE
EXERCICE 2021**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE
PRINCIPE D'UNE DÉLÉGATION DE GESTION SERVICE
PUBLIC**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

**CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC FIXANT DES RÈGLES DE DÉPÔT DES
LISTES**

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Vote : unanimité

**COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
ELECTION DES MEMBRES**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

**MODIFICATION N° 8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION**

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Je vais faire une explication de vote mais j'ai quand même une question avant.

On a créé le long des zones naturelles une sorte de zone tampon.

Il y a une zone tampon qui est située juste le long de l'OAP qui est située rue de Saussi.

Il n'y a pas de permis de construire pour l'instant, je suis allé voir encore ce matin. Je ne sais pas s'il a été déposé. J'espère que cette zone tampon va concerner le futur projet qui va se construire dans cette OAP rue du Saussi.

Mme le Maire

Une petite question pour que ce soit plus clair pour moi. Vous parlez de l'anciennement ferme NINET ?

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Oui la ferme NINET rue de Saussi à Echenilly. Elle a été rasée.

Mme le Maire

Il y a un certificat d'urbanisme opérationnel qui est antérieur à la modification du PLU et qui donne droit à construire.

On sera le plus attentif possible au projet mais la modification ne pourra pas s'appliquer sur ce permis, en l'état du moins.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Il n'y a toujours pas de permis de construire.

Mme le Maire

Il n'y a pas de permis de construire déposé mais il y a eu une demande de certificat d'urbanisme.

On me dit que le permis a été déposé aujourd'hui.

Excusez-moi, je n'avais pas l'information.

Je corrige immédiatement ma réponse.

Du coup, je ne l'ai pas vu.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

On va être très attentif à ce permis de construire.

Mme le Maire

Vous aviez une explication de vote également ?

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Nous pensons qu'avec la politique culturelle, l'aspect environnemental est ce qui forge l'identité d'une commune. C'est d'ailleurs pourquoi la culture et la maîtrise du plan local de l'urbanisme restent encore dans le champ de compétence des communes, même s'il est question aujourd'hui d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

L'identité de notre commune est inscrit dans son nom « Saint-André-les-Vergers ».

Notre commune a conservé par certains aspects, même si les vergers s'y font rare, son côté mi-rural mi-urbain.

La conservation de son patrimoine, avec les quelques corps de ferme qui demeurent encore, la préservation des espaces boisés notamment autour des Viennes, le bois de l'Île Germaine et celui de la Fontaine Saint-Martin et quelques autres et sur Echenilly les grands espaces de champ et de terre cultivée, donnent cette respiration à notre Commune et le sentiment que nous ne sommes pas encore complètement rattrapés par l'urbanisation galopante.

Puis, lorsque l'on touche à la politique d'urbanisme, on se dit que l'on prend des décisions pour les générations futures avec un élément qui est désormais majeur et qui nous engage maintenant dans notre action d'élu, c'est bien entendu le réchauffement climatique.

C'est parce que les communes maîtrisent le plan local d'urbanisme qu'elles sont un élément majeur de l'action pour lutter contre l'urbanisation galopante et l'artificialisation des sols.

C'est pour ces raisons que nous en avons fait un élément majeur de notre projet communal.

Il y a une prise de conscience croissante de la nécessité d'agir. L'opinion publique pousse en ce sens et le Gouvernement a adopté, avec le plan climat, un certain nombre d'obligations qui s'imposent aux collectivités.

L'ensemble des modifications du PLU qui nous sont proposées aujourd'hui vont dans ce sens et nous les approuvons.

Nous voyons, par exemple avec l'achat de surfaces boisées rue du Lavoir, la volonté de préserver notre patrimoine d'espaces naturels.

Nous payons, aujourd'hui, à travers un certain nombre de projets immobiliers, non souhaitables pour être gentil, l'absence d'anticipation d'il y a quelques années. Je pense notamment au projet immobilier de la Fontaine Saint-Martin, mais il y en a quelques autres, exemple Chemin des Suivots.

C'est pourquoi, nous regrettons vivement que cette modification du PLU n'ait pas été l'occasion de réduire la superficie de la zone d'aménagement concertée d'Echenilly ou pour le moins imposer des espaces naturels bien plus importants que ce qui est prévu.

D'autant, que le plan climat tente à réduire de 50%, d'ici à 10 ans, l'artificialisation des terres.

Tout cela était possible et le demeure d'ailleurs.

On parle bien là de l'artificialisation de

55 hectares de terres agricoles sans compter les OAP prévus aux alentours de la ZAC, comme celle de la rue du Saussi dont j'ai parlé tout à l'heure ou celle de la Voie du Comte, le secteur dit Fileux. Cela rend malheureusement désuètes les quelques dispositions prises sur ce secteur.

Il faut bien mesurer que la transformation d'un espace naturel comme celui d'Echenilly en sol artificialisé détruit complètement l'habitat des espaces animales ou végétales.

En outre, un sol artificialisé n'absorbe plus de CO² et participe donc à la hausse des températures.

Avec cette ZAC, l'identité mi rurale de notre commune dont je parlais en introduction, prend un coup fatal et impacte la qualité de vie des dryats et pas seulement ceux d'Echenilly mais de l'ensemble de notre Commune.

Nous le répétons une fois encore, en rester à ce périmètre de ZAC décidé il y a plus de 20 ans, n'a plus aucun sens. Ne pas agir, ne pas le rectifier serait une faute notamment vis-à-vis des générations futures.

C'est pourquoi, nous nous abstenons sur la modification du PLU.

Voilà l'explication de notre vote.

Mme le Maire

Juste deux petits éléments de réponse.

Le premier, c'est que dans le cadre d'une modification, on ne pouvait pas modifier un tel zonage. Il aurait fallu que ce soit une révision, donc ce n'était pas la même démarche.

La deuxième chose dont je voulais vous faire part, c'est tout ce qui est classé en zone 2AUA, ça va tomber lors de la prochaine révision, ça ne sera plus à urbaniser, ça restera en terre agricole.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Je prends acte. Quoi qu'il en soit, on aurait pu mettre en œuvre un certain nombre d'aspects réservés sur les zones. Je ne pense pas que cela, dans le cadre d'une modification du PLU, est impossible.

Mme le Maire

Simplement, les espaces réservés c'est quelque chose qu'il faut utiliser avec parcimonie. Les services de l'État savent nous rappeler qu'on était déjà en limite supérieure ce que qu'on pouvait utiliser comme emplacements réservés.

J'ai noté vos remarques, je vous en remercie.

Vote :

27 voix pour

4 abstentions (M. CORNEVIN, Mme ROGÉ,

M. BALLANFAT, M. LAROCHE)

CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE L'EGLISE SAINT-ANDRÉ AVIS APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Mme le Maire

Pour plus de clarté, il s'agit de transformer ce qui était un cercle avec un point central posté au niveau de l'Eglise et un rayon de 500 mètres au parcellaire réellement existant sur notre commune, parce que le cercle tout le monde sait qu'il passe au milieu des parcelles en travers et qui contient des endroits qui ne sont pas forcément justifiés, à savoir l'entreprise PETITJEAN qui est juste en face de l'Eglise et se retrouve dans le périmètre de l'ABF mais elle est en zone industrielle, donc c'est un peu compliqué.

L'idée était vraiment d'adapter le périmètre au parcellaire et d'en retirer les deux zones industrielles et commerciales et le complexe sportif.

On a ajouté la rue de la Croix Blanche puisque c'est la rue où se trouve le plus grand nombre de fermes témoins de notre passé.

Vote : unanimité

MARCHÉ VOIRIE COMMUNALE TRAVAUX NEUFS DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN AVENANT N° 1 – AUTORISATION À SIGNER

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS LOT 11 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022/255

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

Rénovation thermique et travaux d'amélioration de la performance énergétique à l'école élémentaire Renoir Actualisation du plan de financement

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Je vous remercie.

La séance est levée et je vous souhaite une bonne soirée
et de bonnes vacances.

FIN DE LA SEANCE A 21H05

La Secrétaire de Séance,
Mme Meryam ERCAN